



REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIWER

Séance publique du 25 septembre 2026

Date d'annonce publique et de convocation : 17 septembre 2026

Présents : M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mmes Sylvie STEINMETZ et Martine BIRKEL, échevines
M. Ady GOEBEL, Mme Léa MAI, M. Nico LEMMER, M. Laurent KASEL, Mme Josée ETRINGER-SEIL
conseillers
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absente et excusée : Joëlle WEIS

No.: 07/2026-10b

Approbation d'une convention - Maîtres d'ouvrage consorts SCHAEFFER

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la convention signée le 20 août 2026 entre la Commune de Biwer et les maîtres d'ouvrage Madame Marie Anne SCHAEFFER, Monsieur Paul Pierre SCHAEFFER et Monsieur Marcel Jean SCHAEFFER ;

Considérant que la présente convention porte sur les parcelles inscrites au cadastre comme suit : Commune de Biwer, section A de Brouch, numéros cadastraux 307/1253, 307/1064 et 307/1007, lieu-dit « IM PESCH » ;

Considérant que la présente convention a pour objet de régulariser la situation dans le cadre de l'utilité publique, en permettant l'aménagement d'un trottoir le long des parcelles concernées, afin d'améliorer la sécurité des usagers le long de la route principale à Brouch ;

Entendu les explications du bourgmestre ;

Après délibération

DECIDE UNANIMEMENT

d'approuver la convention signée le 20 août 2026 entre la Commune de Biwer et les maîtres d'ouvrage Madame Marie Anne SCHAEFFER, Monsieur Paul Pierre SCHAEFFER et Monsieur Marcel Jean SCHAEFFER portant sur les parcelles inscrites au cadastre comme suit : Commune de Biwer, section A de Brouch, numéros cadastraux 307/1253, 307/1064 et 307/1007, lieu-dit « IM PESCH ».

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,
Biwer, le 1^{er} octobre 2026

Marc LENTZ
Bourgmestre

Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal